RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Avis relatif à l'ouverture d'une consultation des acteurs concernés par la demande d'extension des contributions finançant les actions conduites par l'association d'organisations de producteurs « Jardins de Normandie »

L'association d'organisations de producteurs (AOP) " Jardins de Normandie" a demandé une extension des contributions financières aux producteurs de poireaux, de carottes et de choux-fleurs de sa circonscription (départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne), non membres de l'AOP « Jardins de Normandie » et destinées à financer les actions relatives à :

- la connaissance de la production et des marchés ;
- la promotion et la mise en valeur de la production ;
- la recherche, en particulier de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage de produits phytosanitaires et assurant la préservation des sols et l'amélioration de l'environnement.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la date de publication du présent avis, au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension des cotisations pour l'année 2017.

Les actions et les cotisations les finançant figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationCVO-FLeg-autresscultures@agriculture.gouv.fr*

- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service Développement des filières et de l'emploi, Sous-Direction des filières agroalimentaires, Bureau des fruits et légumes et des produits horticoles, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Association d'organisations de producteurs : AOP « Jardins de Normandie"	
Période	2017
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n° 1308/2013) :	**Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés : 36 842 €**
a) connaissance de la production et des marchés **Objet et description de la ou les action(s) :** Les actions mises en œuvre visent à acquérir une connaissance analytique de la production et des prévisions de récoltes et à en assurer le suivi, tant sur nos quatre bassins de production que dans les régions concurrentes nationales et européennes. Ces actions se déclinent comme suit : – Recueil et consolidation des déclarations de surfaces totales cultivées, déclinées par produits et par variétés ; – Recueil et consolidation des déclarations de tonnages prévisibles, déclinés par produits et par variétés ; – Recueil et consolidation des plannings prévisionnels de récoltes et de commercialisation déclinés par produits et par variétés ; – Recueil et consolidation des quantités commercialisées déclinés par produits et par variétés ; – Veilles et missions sur les zones et marchés européens ;	**12 880 €**
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production; **Objet et description de la ou les action(s) :** Ces actions visent à promouvoir le bassin de production légumière de la région Normandie auprès des consommateurs et à les informer sur la gamme de légumes issus du terroir normand. Ces actions consistent à réaliser : – une campagne d'affichage urbaine près des points de vente ; – des animations en magasins avec remise aux consommateurs de supports véhiculant la notoriété et l'image "région-produits".	**6 649 €**
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement; **Objet et description de la ou les action(s) :** – Mises au point des systèmes de production, répondant aux enjeux techniques, économiques, environnementaux et sociaux, adaptés aux productions légumières régionales ; – Mises au point de techniques de contrôle et de répression des bio-agresseurs des cultures légumières en s'appuyant sur des actions préventives et des actions curatives, en vue d'une amélioration de la qualité et des rendements sur l'ensemble des créneaux de commercialisation. Ces techniques concernent l'organisation des successions culturales, en intégrant les intercultures, les méthodes d'amélioration du sol, l'utilisation optimale des intrants (amendements, fertilisants et irrigation), la définition de solutions de luttes chimique, biologique et mécanique, mobilisées selon les principes de la production intégrée.	**17 314 €**
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
Le financement des actions est assuré par les cotisations versées par les producteurs concernés. Ces cotisations sont appelées annuellement par l'association d'organisation de producteurs "Jardins de Normandie". Elles sont calculées par produit, en fonction de surfaces déclarées par les producteurs concernés. Le montant des cotisations est défini par l'association d'organisations de producteurs "Jardins de Normandie"	